

Évolutions du parc de bâtiments de production de volailles de chair

Résultats de l'année 2019

Résumé

Après une phase de réduction dans les années 2000, le parc de bâtiment volaille de chair suit une évolution nette en légère hausse de (+ 0,6 % par an) à partir de 2010. Cette dynamique est portée notamment par les évolutions du parc Label Rouge & bio qui affiche une croissance à + 1,7 % / an depuis dix ans. Le parc standard et certifié est stable sur la période 2010-19, conséquence d'un taux de construction (+ 1,9 % / an) et de disparition (- 1,9 %) équilibré, traduisant un renouvellement relativement dynamique des élevages. Le parc de bâtiments canard à rôtir conserve quant à lui une tendance à la baisse entre 2010 et 2019, à - 1,3 % / an.

Introduction

Depuis 2011, le parc de bâtiments de volailles de chair est en croissance nette. Après avoir connu un rebond en 2016 et 2017, la croissance tend à se ralentir, affecté par la baisse des surfaces en standard et certifié depuis 2018. En 2019, le parc de bâtiments affiche une progression de 0,4 % avec une accélération des rénovations (+ 6,0 %). Cette croissance reste toujours portée par les régions en dehors des bassins historiques (Bretagne et Pays de la Loire) mais aussi par le parc Label Rouge et bio. En canard à rôtir, après un recul continu depuis le milieu des années 2000, le parc se stabilise mais enregistre un taux de rénovation soutenu (+ 11%).

1. Représentativité de l'enquête

La dernière estimation exacte du parc bâtiments volailles de chair (poulet, dinde, canard à rôtir, pintade) date du recensement agricole de 2010 et s'établit à 18,7 millions de m², en repli de 11 % par rapport à l'année 2000 (Gallot *et al.*, 2013).

Cette surface, issue du recensement agricole est relativement élevée vu le niveau de la production et les caractéristiques techniques des élevages. Pour cela, nous avons utilisé l'approche « surface minimale en planning » (SMP) pour estimer la surface du parc de bâtiments. Il s'agit de la surface utile nécessaire pour couvrir la production nationale, estimée sur la base des données de mises en place fournies par le SSP et le Synalaf ainsi que les indicateurs techniques issus de l'enquête des performances technico-économiques (production, densité, rotation, vide sanitaire, productivité par lot...).

Le tableau 1 donne une estimation de la surface minimale en planning et dresse un comparatif entre la capacité totale de production rapportée dans le recensement agricole (2000 et 2010) et les surfaces enquêtées dans l'enquête ITAVI. On constate un repli de la SMP de 28 % entre 2000 et 2010, en lien avec des gains de productivité réalisés sur cette période.

Tableau 1. Évolution de la représentativité de l'enquête bâtiment et du parc volaille de chair

	2000	2010	2018	2019
parc total volaille de chair	20,9	18,7	-	-
surface minimale en planning**	17,0	12,3	12,3	12,5
surface enquête ITAVI	14,8	7,3	7,8	9,3
% représentativité	87%	59%	63%	74%

* Surfaces issues du recensement agricole 2000 et 2010

** Calcul ITAVI : La surface utile représente la surface minimale en planning nécessaire pour couvrir la production nationale, estimée sur la base des indicateurs techniques (Production, densité, rotation, productivité par lot, poids vifs...)

Sur la période 2010-2019, de nouveaux gains de productivité sont enregistrés mais moindres que sur la décennie précédente, tandis que la substitution produit se poursuit avec une croissance en poulet, notamment dans les segments sous signe de qualité, et une production de dinde qui se stabilise.

Étant donné que la surface totale du parc de bâtiment est inconnue pour 2019 et pour avoir une comparaison cohérente, nous nous basons sur la surface utile (SMP) pour calculer la représentativité de notre échantillon.

La représentativité de l'enquête s'est considérablement améliorée, rapportée à la surface minimale en planning, ce

taux progresse à 74 % pour 2019, soit près des trois quarts du parc en filière organisée.

2. Structure du parc bâtiments volailles de chair en 2019

Dans le cadre de l'enquête bâtiment, il est possible de donner une représentation de la structure des ateliers par région et par système de production. La comparaison entre les résultats de l'enquête 2010 et du recensement agricole permet dans un premier temps d'éviter les erreurs d'interprétation. Sur 16 899 exploitations de volailles de chair recensées dans le RA 2010 en France, 15 % disposaient d'un atelier d'une taille inférieure à 300 m², et représentaient moins de 1 % du potentiel de production. La taille moyenne des exploitations avicoles chair était de 1 108 m². Pour la même année, l'enquête bâtiment a concerné 5 454 exploitations d'une taille d'atelier moyenne de 1 330 m², soit une taille 20 % plus élevée. En effet, l'enquête ITAVI s'effectuant exclusivement au niveau de la production organisée, les élevages de très petite taille ou indépendants sont par conséquent écartés. En retirant du RA les exploitations de moins de 300 m² de bâtiment, la taille moyenne des ateliers passe à 1 277 m², 4 % en dessous du niveau de l'enquête bâtiment ITAVI, soit à un niveau comparable.

Si les résultats de l'enquête ne permettent pas d'identifier la structure des bâtiments par classe de taille, ils permettent de dresser une analyse moyenne sur la durée, par région et par mode de production.

En volaille de chair standard et certifiée, le nombre de bâtiment moyen par éleveur s'établit à 1,84, et la surface moyenne de l'atelier s'établit à 1 991 m² pour l'année 2019. On constate qu'entre 2010 et 2019, c'est surtout le nombre de bâtiment moyen par éleveur qui augmente (+ 5,3 %) tandis que la taille moyenne des bâtiments reste stable autour de 1 100 m². Il existe toutefois des disparités régionales. Ainsi, en Pays de la Loire, les dix dernières années se caractérisent par une baisse du nombre de bâtiments par éleveur (-2,1 %) et un agrandissement des surfaces moyennes d'ateliers (+ 9,3 %), montrant une dynamique d'investissement en nouveaux bâtiments de plus grande superficie et des destructions des bâtiments anciens de plus petite taille. En Bretagne, la dynamique inverse est observée, avec des surfaces d'atelier en diminution (- 17,2 %) mais un nombre de bâtiment par éleveur en hausse (+ 15,4 %), qui pourrait dénoter une dynamique de rachat de bâtiments anciens par des éleveurs déjà installés.

Tableau 2. Structure des ateliers avicoles chair standard et certifié par région – source : Enquête bâtiment ITAVI

	bâtiments / éleveur		surface / bâtiment		surface moyenne de l'atelier	
	2019	% 19 / 10	2019	% 19 / 10	2019	% 19 / 10
Bretagne	1,86	15,4%	1 145	-17,2%	2 129	-4,5%
Pays de la Loire	1,88	-2,1%	1 065	9,3%	2 004	7,1%
Nouvelle Aquitaine	2,14	4,4%	997	12,4%	2 132	17,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	1,50	-3,7%	1 014	8,3%	1 517	4,2%
Centre Val de Loire	1,79	-1,2%	1 077	13,0%	1 930	11,7%
Bourgogne-Franche-Comté	1,41	-5,0%	1 062	-2,1%	1 494	-7,0%
Normandie	1,63	9,4%	977	-1,9%	1 594	7,3%
Total France	1,84	5,3%	1 084	1,5%	1 991	6,9%

En volaille de chair Label Rouge, les tailles de bâtiments sont limitées à 400 m² et à 480 m² en bio. Dans l'enquête, la surface moyenne est de 385 m² / bâtiment en 2019, avec une disparité régionale, d'un côté la région Bretagne et Pays de la Loire avec une moyenne autour de 400 m²/bâtiment et la région Sud-Ouest avec une surface moyenne de 350 m²/bâtiment, cette faible surface s'explique par la structure des élevages dans cette région pour une part orientée vers la production dans des cabanes mobiles. En revanche, on constate que le nombre de bâtiment par éleveur est plus élevé qu'en standard à 2,54 bâtiments. Cela se traduit par une surface d'atelier autour de 977 m² / exploitation, en hausse de 8,6 % entre 2010 et 2019. Ces évolutions sont plus marquées en Bretagne et les régions historiquement moins productrices de volailles, on peut citer, la région Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes avec des hausses de surface d'atelier respectivement de 30,3 % et 26,3 % sur la période 2010-2019.

Tableau 3. Structure des ateliers avicoles chair Label Rouge et bio par région – source : Enquête bâtiment ITAVI

	bâtiments / éleveur		surface / bâtiment		surface moyenne de l'atelier	
	2019	% 19 / 10	2019	% 19 / 10	2019	% 19 / 10
Bretagne	2,31	10,9%	402	0,6%	929	11,6%
Pays de la Loire	2,75	7,7%	404	-6,0%	1 110	1,2%
Nouvelle Aquitaine	2,65	-	352	-59,2%	932	8,0%
Auvergne-Rhône-Alpes	1,95	15,1%	424	9,7%	827	26,3%
Centre Val de Loire	2,13	15,5%	386	-1,6%	823	13,6%
Bourgogne-Franche-Comté	2,35	27,4%	393	2,3%	923	30,3%
Occitanie	2,81	27,2%	344	-1,3%	965	25,6%
Haut de France	1,82	10,7%	369	12,2%	671	24,2%
Grand Est	2,47	9,1%	341	-13,1%	842	-5,2%
Normandie	2,25	30,3%	380	-2,8%	856	26,7%
Total France	2,54	28,9%	385	-15,8%	977	8,6%

3. Ralentissement de la croissance nette des surfaces en bâtiment en 2019

Sur la période 2010-2019 la production de volaille de chair affiche une croissance annuelle moyen de 0,2% / an, alors sur la même période le taux net d'évolution des surfaces en bâtiments avicoles s'élève à 0,6 % /an. Ce décalage est avant tout, porté par la progression du parc Label Rouge et Bio.

Tableau 4. Croissance nette du parc entre 1999 et 2018

	Parc total	Parc "standard et certifié"	Parc "Label Rouge et bio"	Parc "canard à rôtir"
2010	+ 0,1 %	- 0,5 %	+ 1,0 %	- 1,1 %
2011	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 1,2 %	- 1,2 %
2012	+ 0,8 %	+ 0,5 %	+ 1,2 %	+ 0,1 %
2013	+ 0,4 %	+ 0,3 %	+ 0,7 %	- 0,8 %
2014	+ 0,0 %	- 0,6 %	+ 1,6 %	+ 0,3 %
2015	+ 0,4 %	+ 0,0 %	+ 1,6 %	- 3,1 %
2016	+ 1,5 %	+ 0,5 %	+ 3,0 %	- 0,7 %
2017	+ 1,0 %	+ 0,3 %	+ 2,4 %	- 5,1 %
2018	+ 0,2 %	- 1,0 %	+ 2,0 %	- 0,6 %
2019	+ 0,4%	- 0,5%	+ 1,9%	0,0%

Après avoir marqué un rebond en 2016 et 2017, le bilan des constructions et destructions tend à se freiner en 2018 et 2019 avec respectivement + 0,2 % et 0,4 % d'évolution. En 2019, l'évolution est portée avant tout par un niveau de construction soutenu, avec 2,9 %, malgré la hausse des surfaces détruites (2,5 % en 2019 contre 2,2 % en 2018).

La contraction importante de surface en 2019 concernait surtout le parc standard et certifié avec 2,7 % des mètres carrés détruits contre seulement 2,2 % des mètres carrés construits aboutissant à un taux d'évolution net sur ce segment de - 0,5 %.

Le parc bâtiment Label et bio reste sur sa bonne dynamique : le taux net se maintient autour de 2 % depuis 3 ans (+ 1,9 % en 2019), cette progression est soutenue par le rythme de construction qui reste relativement dynamique depuis 5 ans (+ 3,5 % /an).

En canard en revanche, les surfaces construites enregistre la plus importante progression depuis 2000 avec + 4,1 % de construction en 2019. Avec un taux de destruction du même ordre, le taux net s'établit à 0 %, marquant une stabilisation des surfaces du parc qui connaissait une baisse continue depuis les années 2000. La contraction du parc canard à rôtir a un effet limité sur les évolutions globales de par sa taille plus faible.

Le taux de rénovation est très variable d'une année sur l'autre et entres régions, par ailleurs de nombreuses

Organisations de Production estiment que c'est une donnée difficile à estimer et ne renseignent pas cet indicateur dans l'enquête. Depuis 2014, le taux de rénovation connaît un ralentissement, toutefois, l'année 2019 marque une forte progression des rénovations (+ 6,0 %). En s'intéressant de plus près aux types de bâtiments rénovés (figure 1), on constate que le taux de rénovation est historiquement largement supérieur pour le parc standard et certifié et canard à rôtir, ce qui est toujours le cas en 2019.

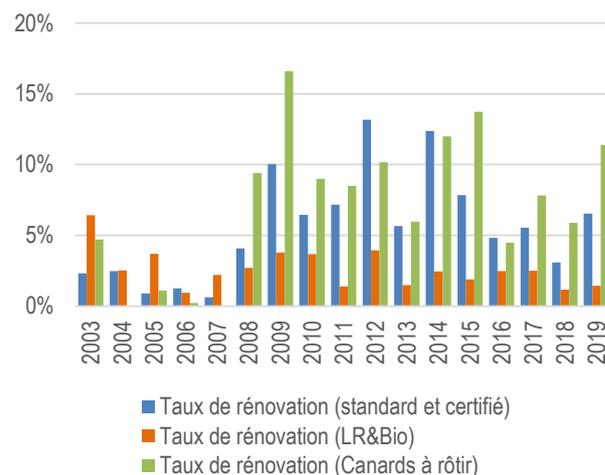


Figure 1 – Évolution des taux de rénovation des bâtiments par type de production entre 2003 et 2019

La figure 2 permet de mettre en valeur le lien existant entre le taux de construction et le taux de rénovation. Les deux indicateurs évoluent selon des dynamiques semblables depuis plus de 10 ans, et rendent en partie compte de la capacité d'investissement des éleveurs, capacité orientée vers de la rénovation ou de la construction selon le contexte de l'exploitation. A partir de 2016, la dynamique dominée par la rénovation tend à s'équilibrer avec une progression des constructions

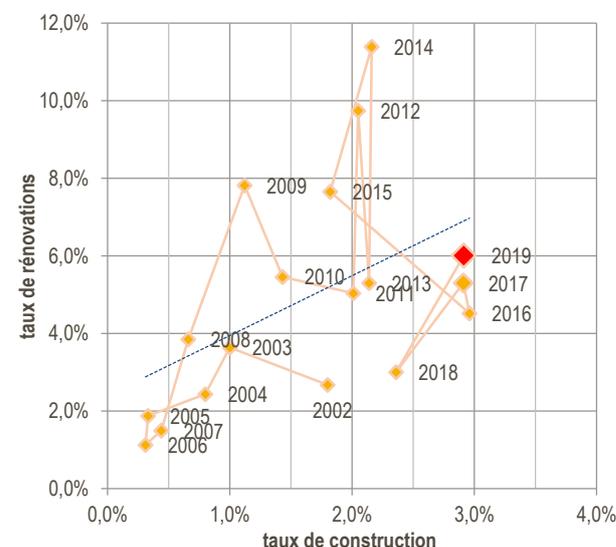


Figure 2 – Relation entre les taux de construction et de rénovation entre 2003 et 2019

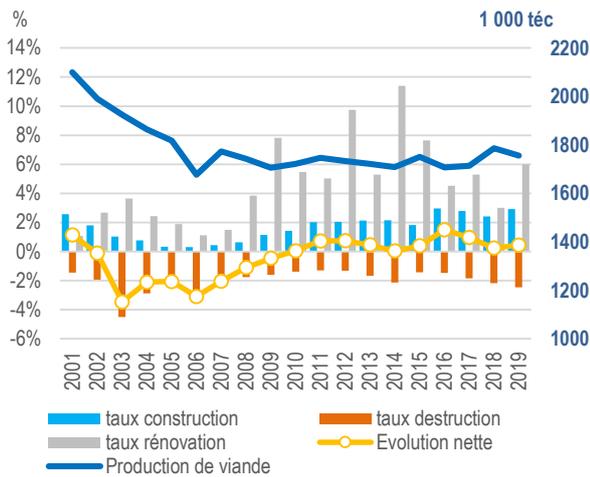


Figure 3 – Évolution des taux de construction et de disparition (tous types de bâtiments) entre 2000 et 2019

4. Comparaison des dynamiques en fonction des types de bâtiments

On observe des similitudes dans les dynamiques des trois parcs entre 2000 et 2019, en lien avec l'évolution du niveau de production (figure 4). Les parcs étaient en expansion à la fin des années 90 et au début des années 2000 (stable pour le parc standard & certifié dont le repli a commencé plus tôt), ils ont tous nettement perdu de la surface dans le milieu des années 2000 avant que la situation ne s'améliore à partir de 2010 avec la reprise des constructions : les parcs de bâtiments « standard & CCP » et « LR & bio » sont à nouveau en expansion, le parc « canard à rôtir » quant à lui alterne entre stabilité et contraction car les constructions ne compensent que rarement les disparitions qui restent importantes.

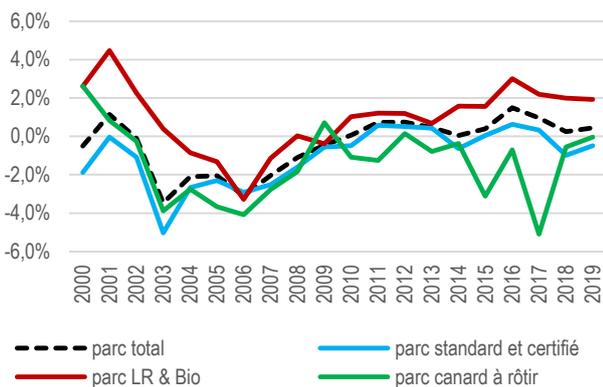


Figure 4 – Évolution comparée des taux nets d'évolution du parc par type de bâtiment entre 1999 et 2019

L'échantillon enquêté en 2019 représente 4,92 millions de m² pour le parc standard & certifié, 3,6 millions m² pour le parc LR & bio et 704 363 m² pour le parc canard à rôtir. Ainsi, l'échantillon total est de 9,27 millions de m², soit environ trois-quarts de la production organisée.

Le parc standard et certifié gagne en superficie depuis 2011, à l'exception de l'année 2014, en partie du fait de la réduction de l'activité export suite à la mise à zéro des restitutions à l'été 2013. Le taux de construction est revenu à un très bon niveau en 2016 (+ 2,2 %) et en 2017 (+ 2,4 %), avant de revenir à un niveau plus proche des années précédentes en 2018 (+ 1,7 %) et en 2019 (+ 2,2 %). C'est toutefois le taux de destruction qui est en nette progression depuis 2015 et qui atteint 2,7 % en 2019, impliquant un taux d'évolution net négatif à - 0,5 %.

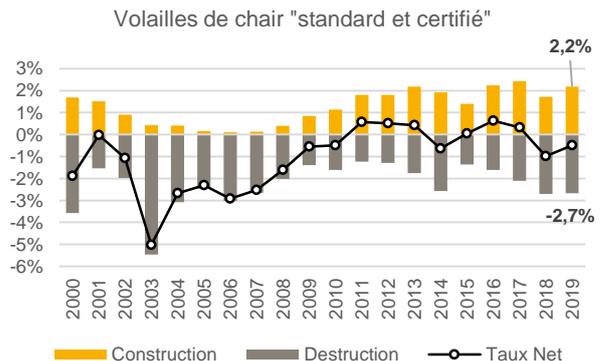


Figure 5 – Évolution des taux de construction et de disparition du parc standard et certifié entre 2000 et 2019

Le parc Label Rouge & bio, à l'inverse, a connu « seulement » six années de taux net négatif entre 2004 et 2009. Il est en fort développement depuis 2010, avec un taux net encore élevé en 2019 (+ 1,9 %), avec des constructions dynamiques (+ 3,7 %) par rapport aux destructions (- 1,8 %). Sur la période 2010-2019, le taux net d'évolution du parc LR & Bio (+ 1,7 % / an) est légèrement supérieur au rythme des mises en place en gallus chair Label Rouge et Bio (+ 1,4 % / an) en production organisée reportée par le Synalaf.

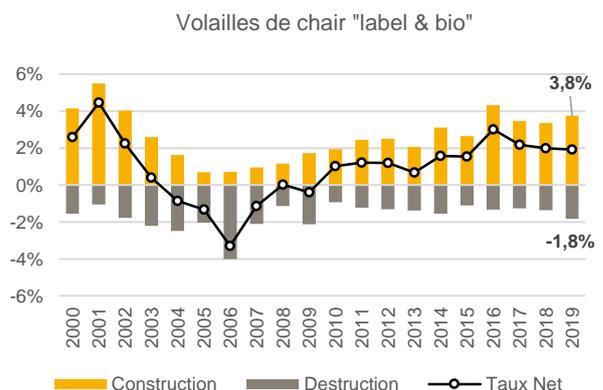


Figure 6 – Évolution des taux de construction et de disparition du parc Label Rouge et bio entre 2000 et 2019

Le parc canard à rôtir quant à lui ne parvient pas à retrouver une dynamique positive : il est globalement en réduction de surface depuis 2002 avec toutefois quelques exceptions ponctuelles (2009, 2012, 2014). En 2019, le taux d'évolution net trouve l'équilibre avec une reprise des constructions. Par

ailleurs, le taux des rénovations a connu une progression importante en 2019 (+ 11,4 %). Selon des opérateurs enquêtés, une partie des travaux engagés permettront aux producteurs de réadapter leurs outils de production en passant à des bâtiments multi espèces. En effet, l'année 2019 était décevante pour la filière canard à rôtir, avec le recul de la production et l'allongement des vides sanitaires, cela a poussé certains producteurs de réadapter leurs bâtiments pour accueillir d'autres espèces (principalement le poulet).

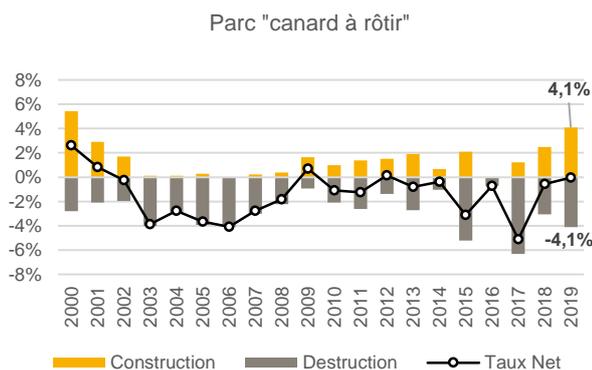


Figure 7 – Évolution des taux de construction et de disparition du parc canard à rôtir entre 2000 et 2019

5. Bassins principaux : Le Pays de la Loire recule, le Sud-Ouest s'agrandit

Le **parc breton** s'est fortement rétracté au début des années 2000, accompagnant une forte réduction des volumes d'abattage. La situation s'est améliorée sur les dernières années, avec un taux net restant négatif mais dans des valeurs plus proches de zéro, avec un rythme de construction et de destruction faible. Depuis 2016, on constate une accélération des évolutions tant en destruction qu'en construction, avec un taux net restant négatif. En 2019, le taux de disparition s'établit à - 1,8 % pour un taux de construction à + 1,6 %, soit un taux net de - 0,2 %, principalement porté par les évolutions en parc standard et certifié, qui représente plus de 87 % des surfaces totales de la région.

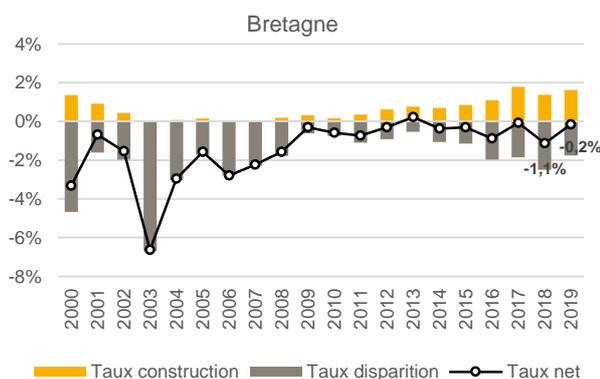


Figure 8 – Évolution des taux de construction et de disparition en Bretagne entre 2000 et 2019

Le **parc ligérien** a connu sa plus importante régression en 2006, l'épidémie mondiale d'influenza ayant conduit à une baisse de la consommation de volaille, engendrant une perte de 4,9 % de ses surfaces. La situation s'est depuis rapidement améliorée avec une évolution nette en hausse à partir de 2010, grâce à des constructions dynamiques. En 2019, le taux net d'évolution redevient négatif pour la première fois depuis 2009 (- 0,8 %), principalement affecté par le taux net du parc standard et certifié (- 2,4 %) qui représente plus de 66 % des surfaces de la région, tandis que le parc Label Rouge et Bio est en progression nette de 1,6 %. Le parc ligérien de Canard à rôtir suit une dynamique d'investissement importante en 2019 avec un taux de construction de + 3,9 % contre + 1,6 % en 2018 et une accélération des travaux de rénovation (+ 11,7 %).

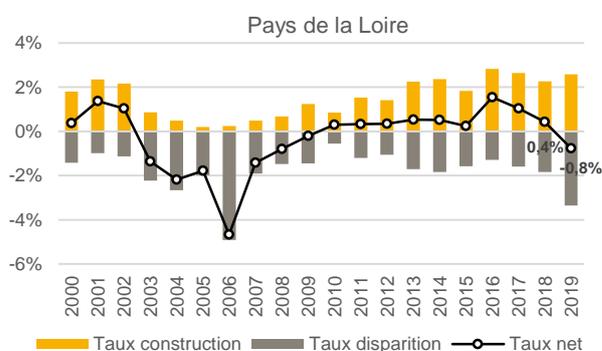


Figure 9 – Évolution des taux de construction et de disparition au Pays de la Loire entre 2000 et 2019

La **région Nouvelle-Aquitaine**, à l'instar de l'ensemble des bassins de production principaux, a connu un recul des surfaces jusqu'en 2009, et détient un taux net d'évolution des capacités de production globalement positif depuis. En 2017, on assiste à un taux net à l'équilibre (- 0,1 %) avec un taux de destruction en hausse (- 2,4 %), à rapprocher des épisodes d'influenza aviaire ayant particulièrement touché le parc Label Rouge et bio cette année-là. Après une reprise progressive en 2018, l'année 2019, enregistre un taux de construction très dynamique (+ 5,4 %) par rapport à son taux de destruction (- 2,3 %). Si le parc Label Rouge et Bio concerne près de 42 % des surfaces régionales et constitue le moteur de ces évolutions. On peut noter que le parc standard et certifié suit une dynamique d'évolution nette également positive (+ 2,8 %). Les cabanes mobiles ne sont pas prises en compte dans le périmètre. Quant au parc du canard à rôtir, le taux net connaît une forte baisse (- 8,5 %) marqué par un taux de destruction très important (- 13,4 %), l'équivalent de 7 000 m² de surface détruite ou déspecialisée en 2019.

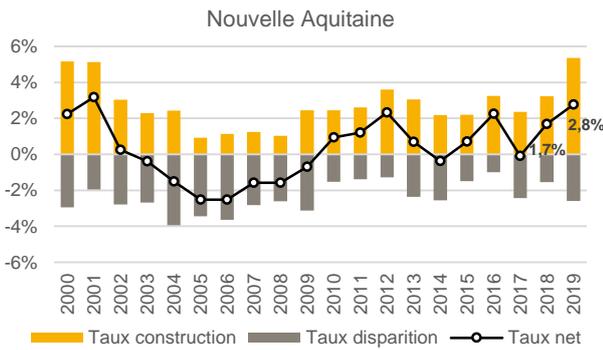


Figure 10 – Évolution des taux de construction et de disparition en Nouvelle Aquitaine entre 2000 et 2019

6. Une situation contrastée dans les bassins secondaires

Les échantillons observés dans les régions secondaires traitées ici sont plus réduits que dans les bassins principaux ; mais en 2019, nous avons eu une grande participation en dehors des zones historiques, toutefois, la taille des surfaces des échantillons reste faible, l'ampleur des variations doit être considérée avec précaution.

En région **Auvergne-Rhône-Alpes**, les taux de construction s'établissent à des niveaux élevés depuis 2012 avec une moyenne annuelle à + 3,8 % / an, tandis que les taux de disparition sont plus faibles (- 2,4 % / an) sur la même période. En 2019, le taux de construction reste élevé à + 4,1 %, tandis que le taux de destruction (- 2,9 %) recule légèrement par rapport à 2018.

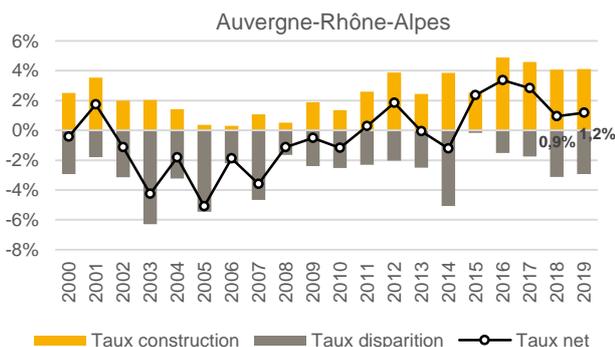


Figure 11 – Évolution des taux de construction et de disparition en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2000 et 2019

En région **Centre-Val-de-Loire**, le potentiel de production suit une évolution nette négative depuis plusieurs années. Si le taux net moyen reste négatif (- 0,1 % / an), on constate depuis 2012 une accélération du rythme des destructions (- 3,0 %) et des constructions (+ 2,9 %) qui témoigne d'un renouvellement rapide du parc sur la période. En 2019, le parc enregistre une progression de 2,2 %, avec un taux de construction en hausse (+ 4,7 %) et de destruction proche des années précédentes.

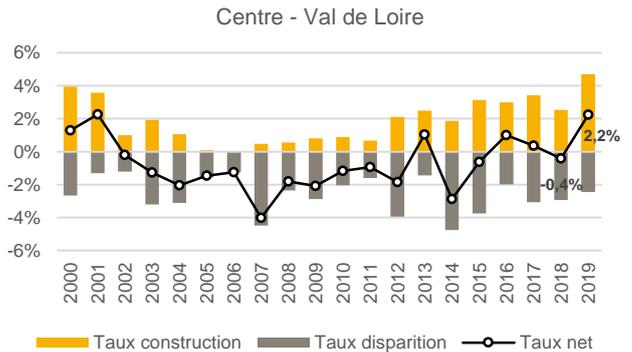


Figure 12 – Évolution des taux de construction et de disparition au Centre - Cal de Loire entre 2000 et 2019

La région **Occitanie** affiche une progression annuelle moyenne de + 0,4 % / an depuis 2012, avec un taux de destruction moyen de - 2,5 % / an, et un taux de construction de + 2,8 % / an, ce qui exprime là encore un renouvellement assez dynamique du parc de bâtiment. En 2019, le taux de construction s'est élevé à + 3,7 %, contre un taux de destruction à - 1,7 %, conduisant à un taux net en hausse (+ 1,9 %) après un repli marqué en 2018 (- 1,7 %). La dynamique de cette région est principalement tournée autour du parc Label Rouge et bio.

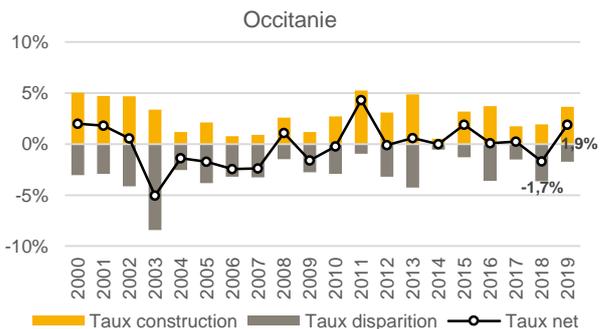


Figure 13 – Évolution des taux de construction et de disparition en Occitanie entre 2000 et 2019

La région **Normandie** connaît une progression très dynamique depuis 2010 avec une évolution nette annuelle de 2,9 % / an grâce à des constructions en progression moyenne de 4,9 % / an depuis 2019. Cette dynamique est principalement soutenue par la progression du parc Label Rouge et bio.

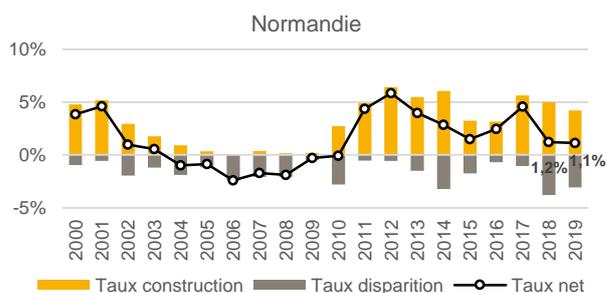


Figure 14 – Évolution des taux de construction et de disparition en Normandie entre 2000 et 2019

Conclusion

L'année 2019 est marquée par des destructions élevées sur le parc standard et certifié conduisant à un taux net d'évolution négatif, avec comme principaux moteurs d'évolution les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Le parc Label Rouge et bio suit quant-à-lui une dynamique de progression depuis 2010, particulièrement sur les cinq dernières années, notamment dans les régions Pays-de-la-Loire, Nouvelle Aquitaine et dans certaines zones de production secondaires (Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est).

Le parc canard à rôti se stabilise en 2019 après avoir suivi une évolution nette en léger repli après plusieurs

mauvaises années, qui pâtit d'une consommation peu dynamique, et d'un contexte de marché peu favorable en 2019. Cette stabilité s'est accompagnée d'un taux de rénovation de plus de 11 %.

À l'exception faite de la Bretagne, en réduction structurelle de capacités, on constate un renouvellement relativement dynamique du parc de bâtiment total, avec des taux de construction et de destruction supérieurs à 2 % par an depuis 5 ans, équivalent à un renouvellement de 10 % du parc ancien par du neuf. Enfin, le taux de rénovation enregistre un retour à son niveau moyen depuis 2010 (+ 6,0 % / an) après un léger recul en 2018. Les rénovations concernent surtout le parc standard et certifié et celui du canard à rôti.

Modalités de l'enquête

L'enquête sur le parc de bâtiments de production de volailles de chair, qui suit chaque année le même protocole, est réalisée auprès de tous les opérateurs de la filière volailles de chair qui assurent la gestion de plannings de production en France. Elle porte sur le parc français de bâtiments de volailles de chair en filière organisée, à l'exclusion des élevages de palmipèdes gras (ateliers de gavage et de prêt à gaver), des élevages de gibier, et des élevages reproducteurs.

La collecte des informations est réalisée au moyen d'un questionnaire adressé à chaque organisation de production.

Les informations demandées aux organisations de production portent sur :

- la superficie du parc de bâtiments au 31 décembre de l'année d'étude (31 décembre 2019 en l'occurrence)
- les nouvelles constructions réalisées en 2019
- les disparitions définitives de bâtiments en 2019
- les rénovations en 2019 (d'un coût supérieur à 15€/m²)

Dans le cas de sinistres intervenant sur des bâtiments (incendie par exemple), qui se traduisent par une reconstruction du bâtiment, les superficies sont comptées successivement en disparition, puis en reconstruction. En effet, le bâtiment reconstruit n'a pas nécessairement les mêmes caractéristiques que le bâtiment disparu (agrandissement par exemple), et sur un plan fonctionnel correspond aux performances d'un bâtiment neuf.

Pour tous ces éléments, les superficies doivent être distinguées par département et par type de bâtiment selon trois catégories suffisamment distinctes et peu interchangeable pour éviter les difficultés liées au changement de destination des bâtiments (« Standard & certifié », « Label Rouge & biologique », « Canard à rôti »).

Méthodologie de calcul

$$\text{Taux de construction (\%)} = \frac{\text{surface construite année N}}{\text{surface totale année N}}$$

$$\text{Taux de disparition (\%)} = \frac{\text{surface détruite année N}}{\text{surface totale année N}}$$

$$\text{Taux net (\%)} = \frac{\text{surface construites année N} - \text{surface détruite année N}}{\text{surface totale année N}}$$

Représentativité par région et par espèce

	Surface échantillon	% échantillon enquêté	% des effectifs instantanés totaux
Pays de la Loire	3 736 932	40%	24%
Bretagne	2 221 493	24%	33%
Nouvelle-Aquitaine	1 350 302	15%	9%
Auvergne-Rhône-Alpes	584 401	6%	8%
Centre-Val de Loire	329 182	4%	7%
Occitanie	340 393	4%	3%
Bourgogne-Franche-Comté	317 968	3%	4%
Normandie	192 938	2%	3%
Grand Est	108 788	1%	3%
Haut de France	88 359	1%	5%
TOTAL	9 271 838	100%	100%

Millions de m ²	2010	2018	2019	Évolution de l'échantillon 19/18
Standard et certifié	4,3	4,3	4,9	+13%
Label Rouge et Bio	2,6	3,1	3,7	+18%
Canard à rôtir	0,3	0,4	0,7	+90%
Total	7,2	7,8	9,3	+19%

Abstract

After a decreasing period between 2003 and 2009, the French poultry meat production capacity follows an average net increase of + 0.6% per year between 2010 and 2019. The Label Rouge & organic housing capacity is the main driver of this increase, with a net growth of + 1.7% / year for the past ten years. The standard and certified production capacity shows a stable net growth rate (0.0% / year) over the 2010-19 period which is the result of an average construction rate of + 1.9% / year and disappearance rate of - 1.9% / year, reflecting a relatively dynamic renewal of production capacity. The duck housing capacity continues its downward trend between 2010 and 2019, at - 1.3% / year.